



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AIDES DE L'ÉTAT POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

Webinaire de l'AMF du 10 avril 2024, « Quelles aides pour développer de nouveaux modes de déplacement au quotidien ? »

Sommaire

1. Outils à disposition des territoires pour développer leurs projets de mobilité

- a. Accompagner les projets locaux de mobilité par les cellules régionales d'appui France Mobilités
- b. Trouver toutes les aides (européennes, nationales, locales) pour les projets de mobilité : le [portail France Mobilités d'Aides-territoires](#)

2. Dispositifs d'aides de l'Etat pour le déploiement des bouquets de services locaux de mobilité

- a. [Plaquette des financements de l'Etat \(mise à jour en février 2024\)](#)
- b. Focus sur le fonds vert : covoiturage, mobilités rurales et zones à faibles émissions
- c. Focus sur le fonds mobilités actives

L'écosystème France Mobilités au service des territoires

Un appui opérationnel aux acteurs de la mobilité via le site internet :

- Une **plateforme de référencement des acteurs, solutions et projets** de mobilité (900 acteurs partenaires, 770 solutions, 300 projets de mobilité) ;
- Une **base documentaire des marchés publics** dédiée à la mobilité ;
- Des **ressources** pour s'informer sur les grands thématiques mobilités, l'actualité, la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités.

Missions des 15 **cellules régionales d'appui** France Mobilités :

- Accompagner les collectivités en zones peu denses et périurbaines ;
- Apporter une expertise, une ingénierie technique, financière et réglementaire.

Contactez votre cellule régionale >



FRANCE MOBILITÉS

Améliorer durablement les mobilités du quotidien pour tous et dans tous les territoires

- S'inspirer**
Trouver ensemble des solutions de mobilités innovantes
• de 1 000 références
[Découvrir les projets et solutions >](#)
• Pourquoi pas vous ?
[Référer votre initiative >](#)
• Appels à projets
[Retrouver les lauréats >](#)
- S'outiller**
Bénéficier d'un appui pour vos projets de mobilités
• Contacts et actualités de proximité
[Votre cellule régionale >](#)
• + de 10 000 marchés publics référencés
[Consulter les marchés publics >](#)
• Tous les dispositifs financiers
[Aides-territoires >](#)
• Fonds vert >
[Aides de l'Etat aux mobilités \(plaquette 2024\)](#)
• Autres outils et sites utiles
[Registre de preuve covoiturage >](#)
[Outils de diagnostic >](#)
- Se documenter**
Accéder à notre base documentaire thématique actualisée
• Ressources sur les mobilités
[Informations thématiques >](#)
• Politiques locales de mobilité
[FAQ juridique >](#)
• Nourrir les réflexions
[Travaux du conseil scientifique >](#)
• Observatoires des mobilités
[Observatoire des MAS >](#)
[Observatoire du covoiturage >](#)
[Observatoire des politiques locales de mobilité >](#)

Le portail aides mobilité d'Aides-territoires et France Mobilités



aides.francemobilites.fr est un service public gratuit porté par France Mobilités, le ministère en charge de la Cohésion des territoires, en partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Un portail qui centralise toutes les aides financières et en ingénierie pour les projets de mobilité : 433 aides répertoriées

- Un moteur de recherche d'aides mais aussi des projets menés par des collectivités et des exemples de projets subventionnés ;
- Un inventaire des aides locales, nationales et européennes ;
- Une veille automatique paramétrable pour gagner du temps ;
- Un espace de travail collaboratif qui facilite le suivi des projets par la création d'un compte utilisateur.



Cliquez ici pour en savoir plus

Les aides de l'Etat en un coup d'œil : la plaquette du MTECT

Aides répertoriées : appels à projets ou à manifestation d'intérêt, Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« Fonds vert »), certificats d'économie d'énergie (CEE), dotations de l'Etat

Projets de mobilité financés : études, infrastructures, services, actions d'animation

CEE : financer des dispositifs de mobilité qui ont un potentiel de décarbonation, selon des fiches et programmes

Diverses **dotations** pour financer des opérations d'investissement des projets de mobilités :

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), dotations politique de la ville (DPV) ou subventions pour travaux divers d'intérêts local (TDIL) ;
- En 2022, 724 projets ayant trait plus largement aux mobilités ont été soutenus pour un montant de 88M€ (montant moyen de subvention de 122k€)



Cliquez ici pour accéder
à la plaquette

Fonds vert 2024



Pérennisation par la loi de finances pour 2024 du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », par le programme budgétaire 380 créé en 2023

- Mobilisation en 2023 remarquable de l'ensemble des acteurs territoriaux : plus de 18 000 projets sur tout le territoire ;
- Moyens encore importants de l'Etat qui sont mobilisés en 2024 pour accompagner les collectivités territoriales et leurs partenaires dans l'accélération de la transition écologique : 2 Md€ (suites du plan d'économies nationales de février).



Performance environnementale

- **Rénovation énergétique** des bâtiments publics locaux [**priorité établissement scolaires**]
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des **biodéchets**
- Rénovation des parcs de luminaires **d'éclairage public**



Appui à l'ingénierie



Adaptation au changement clim.

- Prévention des **inondations**
- Prévention des **incendies** de forêt et de végétation
- Prévention des **risques cycloniques**
- Appui aux collectivités de **montagne** soumises à des risques émergents
- Adaptation au **recul du trait de côte**
- **Renaturation** des villes et des villages



Amélioration du cadre vie

- Accompagnement du déploiement des **ZFE**
- Développement des **mobilités durables en zones rurales [nouveau]**
- Développement du **covoiturage**
- Prévention des **inondations**
- Prévention des **incendies** forêt et végétation
- Prévention des **risques cycloniques**
- Appui aux collectivités de **montagne** soumises à des risques émergents
- Adaptation au **recul du trait de côte**
- **Renaturation** des villes et des villages

Développer le covoiturage

Reconduction de la mesure en 2024 : bilan positif de la mesure du fonds vert 2023
(239 projets acceptés pour 30,1M€ attribués)

Nouveau découpage des volets :

- Volet 1 : Etudes de conception de schémas directeurs et études pré-opérationnelles à la mise en place d'infrastructures
- Volet 2 : Aires de covoiturages ou dispositif de stationnement réservé
- Volet 3 : Lignes de covoiturage (investissement et/ou fonctionnement)
- Volet 4 : Voies réservées au covoiturage et à certaines catégories de véhicules, dites VR2+ (transports collectifs et covoiturage)
- Volet 5 : Points d'arrêt d'autostop organisés
- Volet 6 : Campagnes de communication ou d'animation sans plateforme de mise en relation
- Volet 7 : Plateforme de mise en relation sans incitatif
- Volet 8 : Campagnes d'incitation financières au covoiturage

Bénéficiaires :

- AOM ou bénéficiant délégation compétence (plateforme, ligne de covoiturage, communication, animation, incitatifs...);
- Gestionnaires de voirie (aires, voies réservées, schéma d'aires...).

L'ensemble des informations, démarches de dépôts des demandes de subvention et l'instruction s'effectuent via Démarches-Simplifiées sur la plateforme Aides-Territoires

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)

L'instruction est réalisée au niveau local par les préfets de département sur la base des cahiers d'accompagnement. Ils procèdent à la sélection des projets lauréats et à la détermination du montant de la subvention attribuée.



Développer les mobilités durables en zones rurales

Nouvelle mesure du Fond vert 2024 : 30M€

Projets éligibles (exemples) :

- Volet 1 : Elaboration d'un stratégie mobilité, d'un plan de mobilité simplifié...
- Volet 2 : Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilités de proximité (transport d'utilité sociale, transport à la demande, service de mobilités partagées, système numérique d'aide aux déplacements, conseil en mobilité...)

Bénéficiaires : 2 critères cumulatifs

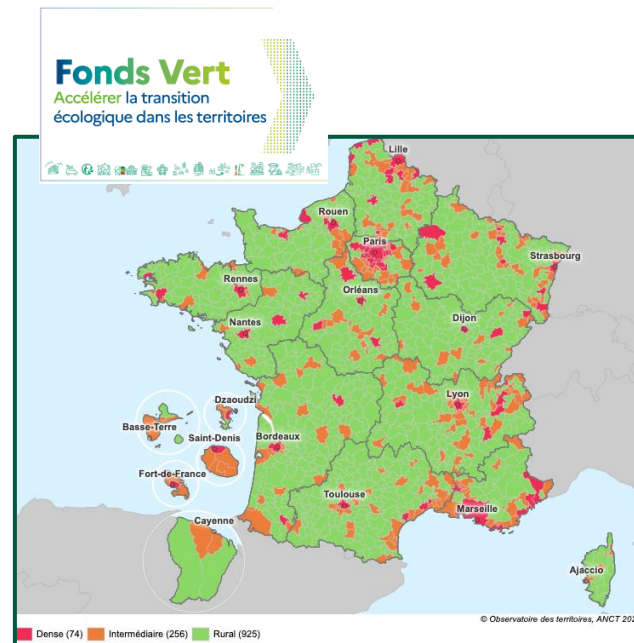
- ✓ AOM locales ou collectivités et leurs groupements ayant une délégation de compétence
- ✓ Territoires classés en zones rurales (au sens de la définition de l'INSEE)

Dépenses éligibles

- Coûts d'investissement - travaux d'infrastructures et matériels roulants (véhicules électrique ou à très faibles émissions) ;
- Frais de fonctionnement du service de mobilité (équivalent à 2 ans de fonctionnement si le service est assuré en régie).

L'ensemble des informations, démarches de dépôts des demandes de subvention et l'instruction s'effectuent via Démarches-Simplifiées sur la plateforme Aides-Territoires.

L'instruction est réalisée au niveau local par les préfets de département sur la base des cahiers d'accompagnement. Ils procèdent à la sélection des projets lauréats et à la détermination du montant de la subvention attribuée.



[Cliquez ici pour en savoir plus](#)

Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE)

Reconduction de la mesure en 2024 - bilan 2023 : 218 projets acceptés ; 127M€ attribués

Condition d'éligibilité : bénéficier à des usagers réguliers de l'actuelle ou future ZFE
(projets localisés en aire d'attraction ou concernant des flux notables vers ou depuis la ZFE)

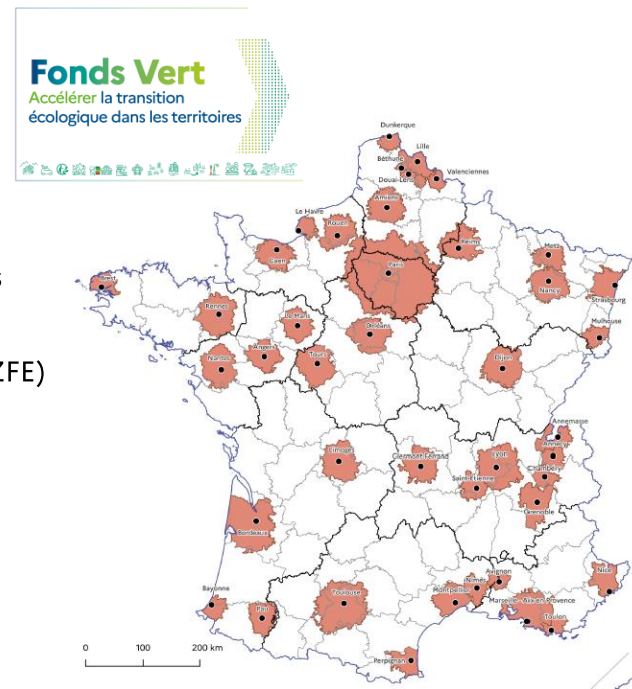
5 classes de projets éligibles :

- Classe 1 : Etudes
- Classe 2 : Dispositifs d'information et de conseil sur les modalités de mise en œuvre de la ZFE et les solutions de déplacement alternatives
- Classe 3 : Déploiement de services numériques
- Classe 4 : Dispositifs incitatifs pour développer les mobilités propres
- Classe 5 : Achats d'équipements et aménagements

L'ensemble des informations, démarches de dépôts des demandes de subvention et l'instruction s'effectuent via Démarches-Simplifiées sur la plateforme Aides-Territoires

L'instruction est réalisée au niveau local par les préfets sur la base des cahiers d'accompagnement.
Ils procèdent à la sélection des projets lauréats et à la détermination du montant de la subvention attribuée

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)



Rendre possible la pratique du vélo par le co-financement d'infrastructures sécurisées

Le [fonds mobilités actives](#) est destiné au co-financement des conditions de cyclabilité et de marchabilité des territoires, avec deux dispositifs annuels :

- Un appel à projets « **infrastructures cyclables** », destiné à accompagner la réalisation par les collectivités locales d'infrastructures sécurisées localisées (pistes cyclables séparées en urbain, voies vertes en rural)
-> *instruction en cours, prochain lancement prévu en novembre 2024.*
- Un appel à programmes annuel « **territoires cyclables** », vise à accompagner dans la durée (6 ans) quelques territoires peu ou moyennement denses pour accélérer la réalisation des itinéraires structurants prévus par leur schéma directeur cyclable
-> *27 EPCI lauréats, prochain lancement prévu en mai 2024.*

+ concours « [espaces publics exemplaires pour la marche](#) » en cours.

